



Menaces de mort aggravées : Quel montant réclamer pour le préjudice moral ?

Par **Zerkas**, le **27/02/2020** à **15:44**

Bonjour à toutes et à tous,

Je présente, Edmond, 29 ans.

J'ai reçu des menaces de mort à caractère homophobes le 1 juillet 2019 et menaces de commettre un crime homophobe envers ma personne. La plainte a aussitôt été déposée dans les 2 jours suivants, car le "gros malin" m'a dit tout ça... par un message vocal laissé sur mon répondeur, que j'ai pu donc présenter à l'officier qui l'a gravé pour le procureur.

Depuis, plus de nouvelles, 10 février 2020, je reçois un avis d'audience à victime estampillé CRPC 2 jours avant, et le jour du procès, le prévenu n'est pas là. Il est repoussé au 23/11/2020.

Ma question est principalement orientée réparation : quel montant semble vraisemblable à réclamer au titre du préjudice moral pour un délit de ce genre (menaces de mort avec circonstances aggravantes, injures homophobes...) ?

Merci d'avance, et bonne fin d'après-midi à tous.